

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 30 MAI 2005

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le lundi 30 mai 2005 à 9 h, à la salle 205, arrondissement de Verdun.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Georges Bossé, maire de l'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement,
Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,
Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,
Madame Lucie Boulais, directrice, Services administratifs,
Madame Francine Morin, responsable du protocole et des relations publiques,
Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA05 210211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 30 mai 2005.

GDD 1052200025

CA05 210212

OCTROI DU CONTRAT S05/008 POUR LA MODERNISATION DE L'ASCENSEUR À LA MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT À LA COMPAGNIE ASCENSEURS RIVE-NORD INC. AU MONTANT DE 165 405,95 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller John Gallagher
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit :

1. D'autoriser une dépense de 165 405,95 \$, toutes taxes incluses, pour la modernisation de l'ascenseur à la mairie de l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2. D'accorder à la compagnie Ascenseurs Rive-Nord inc. le contrat au montant de 165 405,95 \$, toutes taxes incluses, au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S05/008;
3. D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Provenance : 014-3-6800000083-05780

Imputation : Emprunt autorisé par le règlement RCA05 210001 (05-780)

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
66612	0466612001	155 339,95 \$	165 405,95 \$

Certificat du trésorier n° CTC1053678008

GDD 1053678008

CA05 210213

AUTORISER, DANS LE CADRE DE LA FÊTE ANNUELLE DU PARC COONEY PRÉVUE POUR LE SAMEDI 4 JUIN 2005, LE MONTAGE D'UN CAMPEMENT SCOUT AUDIT PARC DANS LA NUIT DU 3 AU 4 JUIN 2005, LA TENUE D'UNE PARADE DANS LE QUARTIER ENTRE 11 H 15 ET 12 H AINSI QU'UN SPECTACLE DE PYROTECHNIE EN FIN DE SOIRÉE LE SAMEDI 4 JUIN 2005.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

- D'autoriser le montage d'un campement scout au Parc Cooney, dans la nuit du 3 au 4 juin 2005;
- D'accorder la permission de tenir une parade, avec escorte policière, dans les rues du quartier entre 11 h 15 et 12 h, le samedi 4 juin 2005;
- D'autoriser la présentation d'un spectacle de pyrotechnie en fin de soirée le samedi 4 juin 2005, ledit spectacle devant se dérouler sous la surveillance du Service de sécurité incendie de Montréal.

GDD 1052925014

CA05 210214

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2005-2007 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la modification de la programmation du programme triennal d'immobilisation 2005-2007 de l'arrondissement de Verdun.

GDD 1052203004

CA05 210215

APPROUVER L'ENTENTE DE GESTION NÉGOCIÉE ENTRE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN ET LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT VERDUN POUR L'ANNÉE 2005-2006, COUVRANT LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN.

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté pour fin de consultation, au mois d'août 2004, un plan de développement économique afin que la région de Montréal se hisse dans le peloton de tête des vingt-six (26) plus grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord d'ici 2025, en ce qui concerne le produit intérieur brut (PIB) par habitant;

ATTENDU QUE la région de Montréal a le produit intérieur brut (PIB) par habitant le plus bas parmi les vingt-six (26) plus grandes régions métropolitaines en Amérique du Nord;

ATTENDU QU'il faut une croissance annuelle moyenne du PIB par habitant de 5,2 % pour atteindre l'objectif de 6^e rang en 2025 et que cet objectif a été endossé par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville entend faire tout en son pouvoir pour contribuer à la réalisation de cet objectif;

ATTENDU QUE la croissance d'une économie résulte du développement des entreprises locales et des filiales des entreprises étrangères par l'innovation, l'accroissement de la productivité et l'exportation et également de la création de nouvelles entreprises;

ATTENDU QUE la stratégie et le plan d'action en développement économique de la Ville identifient les interventions à privilégier pour atteindre les objectifs municipaux;

ATTENDU QU'il faut notamment viser à accroître l'efficacité de toutes les interventions publiques en matière de développement économique à Montréal;

ATTENDU QU'une entente est intervenue le 29 juin 2004, entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et la Ville concernant le rôle et les responsabilités de celle-ci en matière de développement local dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* (2003, chapitre 29) (ci-après la « Loi »);

ATTENDU QUE la Loi confie à la Ville le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien de l'entrepreneuriat sur son territoire;

ATTENDU QUE la Loi prévoit que la Ville confie à des « centres locaux de développement » l'exercice de la responsabilité ci-dessus décrite;

ATTENDU QUE les CLD assument leur rôle de différentes manières, notamment en réalisant la coordination de l'action de différents organismes et en agissant en partenariat avec d'autres organismes;

ATTENDU QUE les professionnels en développement économique de la Ville, agissant sous la responsabilité des conseils d'arrondissement, accompagnent les entrepreneurs et facilitent la réalisation des projets commerciaux et industriels dans l'arrondissement, en collaboration notamment avec tous les services municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville est présentement desservi par dix-sept (17) centres locaux de développement (CLD) parmi lesquels se retrouvent neuf (9) corporations de développement économique et communautaire (CDEC), ces dernières pouvant continuer à utiliser ce nom;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent que le territoire de la Ville est présentement desservi par deux services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) pour la fourniture de services de première ligne de démarrage et de suivi aux jeunes entrepreneurs;

ATTENDU QUE l'Organisme rend ses services en partenariat avec un SAJE;

ATTENDU QUE l'Organisme désire participer à la relance économique et sociale de la Ville dans l'arrondissement où il exerce ses activités;

ATTENDU QUE la Ville conclut la présente entente avec l'Organisme afin de déterminer le rôle et les responsabilités de ce dernier en matière de développement économique local.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

1. D'approuver le texte de l'entente de gestion (tronc commun) négociée intervenue entre le Centre local de développement Verdun et l'arrondissement de Verdun incluant les annexes II (Organisation du développement local) et III (Attentes signifiées) afin de refléter les besoins et les spécificités locales;
2. DE demander au Conseil municipal d'approuver ladite entente négociée entre le Centre local de développement Verdun et l'arrondissement de Verdun pour l'année 2005-2006, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année et autres conditions stipulées couvrant le territoire de Verdun.

GDD 1052194013

CA05 210216

APPROUVER LE PLAN LOCAL D'ACTION POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2004-2009.

ATTENDU QU'une entente de gestion avec le Centre local de développement Verdun est sur le point d'être signée avec la Ville de Montréal via le sommaire décisionnel 1052194013 qui sera adopté par le Conseil d'arrondissement à sa séance spéciale du lundi 30 mai 2005;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de l'arrondissement de faire approuver par le conseil d'arrondissement, le PALÉE ainsi que le programme annuel;

ATTENDU QUE la mission du Centre local de développement est de favoriser le développement des activités économiques en apportant un support à l'entrepreneuriat local;

ATTENDU QUE cette stratégie de développement local se répercute sur le tissu social en contribuant à la revitalisation du milieu.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver le plan local d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2004-2009 ainsi que la programmation 2005-2006 préparés par le Centre local de développement Verdun (CLD).

GDD 1052194029

CA05 210217

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT VISANT L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

Le conseiller Claude Trudel donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1053593001

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 9 h 30.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE